



## **COVID : aide exceptionnelle pour les établissements agricoles**

### **POUR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, LE COMPTE N'EST ASSURÉMENT PAS BON !**

#### **Monsieur le Premier Ministre, faute de décisions à la hauteur en 2020, il vous revient en responsabilité de reprendre la main en 2021.**

Depuis plusieurs mois, l'Assemblée Nationale et le Sénat faisaient valoir la nécessité de conforter l'enseignement agricole avant qu'il ne soit rendu au bord de la faillite. Il aura fallu attendre le 10 décembre 2020 pour que le Ministre de l'Agriculture se félicite par communiqué de l'**attribution de 10,2 millions d'euros** dans la cadre de la 4<sup>ème</sup> loi de finances rectificative pour aider les établissements d'enseignement agricoles touchés par des pertes financières liées à la première vague COVID (<https://agriculture.gouv.fr/covid-19-une-aide-exceptionnelle-pour-les-etablissements-agricoles>). 45 établissements publics, 22 du CNEAP, 5 UNREP, 47 MFR sont concernés.

**Sauf qu'il faudrait 46,1 millions (estimation DGER communiquée au Ministère des Finances 6 mois plus tôt) ! Par ailleurs, une fois de plus, les établissements privés qui ont la part belle**, alors qu'ils sont de fait moins touchés par les impacts financiers de la crise sanitaire (qui portent au premier chef sur les exploitations agricoles et les centres de formation des EPLEFPA). En effet, selon les résultats d'enquête, l'impact global s'élève à 46,1 millions dont 26,4 millions d'impact pour les seuls établissements publics contre 19,7 millions pour le privé.

Pire encore, sur 174 établissements publics (qui ont fait remonter des besoins), **142 EPL sont considérés en difficulté, dont 38 proches de la faillite !** Par contre, sur 394 MFR, 95 sont considérées en difficulté et 3 seulement proches de la faillite, pour l'UNREP et le CNEAP sur 232, seuls 30 établissements sont en difficulté, dont 1 proche de la faillite.

Autre donnée significative (source : rapport de la commission « Culture, Education et Communication » du Sénat dans le cadre du projet de loi de finances 2021 – <http://www.senat.fr/rap/a20-143-32/a20-143-322.html#toc32>) : sur 800 établissements, 42 sont classés en « P1 » (autrement dit « proches de la faillite et nécessité impérieuse d'être soutenus avant fin 2020 ») et sur les 42 ciblés, 38 sont dans le Public !

**Épilogue pour 2020 : 10,2 millions c'est bien en deçà des besoins pour aider les établissements et seuls 45 établissements publics vont être aidés alors que 142 sont en difficulté avérée !** Et la grande inconnue à ce jour, est la répartition par composantes de cette somme en millions. Nous ne sommes pas à l'abri d'une deuxième mauvaise surprise !

**Perspectives pour 2021 :** les établissements dits « P2 », soit pas moins de **49 établissements publics**, sont considérés par le ministère comme « **rencontrant de graves difficultés et dont l'aide doit parvenir en début d'année 2021** ». **Ce n'est donc pas une option, mais une nécessité !** En 2020 les ministres à l'Agriculture comme des Finances n'auront pas su s'élever à la hauteur des enjeux – ceux-ci s'étant de surcroît refusés à réviser le schéma pluriannuel de suppression d'emplois (<https://www.snetap-fsu.fr/Un-ministre-de-l-agriculture-inconstant-qui-ne-defend-pas-le-budget-educatif-de.html>). **Par suite, les personnels de l'Enseignement Agricole Public vont se tourner sans attendre vers celui qui se présente en « homme des territoires », afin qu'en tant que chef du gouvernement, il prenne en 2021 les mesures d'urgence qui s'imposent en faveur de nos établissements !**

Paris, le 1er janvier 2020